

Bagnères Classic Trail : REGLEMENT/SECURITE

Le 01 mai 2024, Le stade Bagnérais athlétisme organise deux courses : un trail avec départ en ligne de 32 km pour 1800 m de D+ et une course contre la montre de 10 km pour 500 m de D+

I/ Les épreuves

Trail TMB 32 km : Départ 8h00, ouvert à tous de junior à master, Une barrière horaire est fixée à 12h00 à Beudéan (km 25).

Un relais est proposé sur ce format du TMB 32km 1800D+, 1eme relais (12km 800 D+ Bagnères de Bigorre, Tucou, Monné, Plaine d'Esquiou) passage de relais au ravitaillement de la Plaine d'Esquiou « dossard » prévoir un porte dossard pour faciliter la transition et/ou passage de relais. 2eme relais (Plaine d'Esquiou, Couret, Beudéan, Petit Monné, Bagnères de Bigorre).

Un contrôle de passage de relais sera effectué au niveau du ravitaillement Plaine d'Esquiou par un membre du comité de course.

Le membre du comité de direction se réserve le droit de pénaliser une équipe pour non-respect du règlement ci-joint.

CLM 10 km : Départ à partir de 10 heures, les horaires de départ seront disponibles le jour de la course à partir de 08h45 sur le lieu de départ. Départ toutes les 30 secondes.

Le CLM est ouvert à tous de juniors à master.

Trail de 4 km pour les cadets, cadettes, benjamins F & M, minimes.

Les places sont limitées :

- 300 pour le TMB 32 km.
- 50 équipes (une liste d'attente sera ouverte avec une possibilité d'augmentation d'équipe).
- 200 pour le CLM 10 km.
- 100 pour le trail des cadettes, cadets, benjamins, Minimes.

Retrouvez toutes les informations des épreuves sur le site :

www.stadebagneraisathletisme.fr.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler les épreuves prévues, sans remboursement possible.

2/ Conditions d'inscription

Le « Bagnères Classic Trail » se déroulera en conformité avec le présent règlement, celui de la FFA et des courses hors stade. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ces règlements par le seul fait de leur inscription et par la validation des bulletins d'inscriptions, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règlements.

3/ Conditions de participation

Le « Bagnères Classic Trail » est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. L'âge minimum de participation varie suivant l'épreuve, cf. article 1.

La « Bagnères Classic Trail » est réservé aux coureurs entraînés, en très bonne condition physique et aptes à courir seuls pendant plusieurs heures d'affilée sur des sentiers de montagne parfois escarpés, et dans des conditions qui peuvent être rendues difficiles par les conditions météorologiques.

Sont exigés :

- Licence FFA en cours de validité 2024 : « Athlé compétition » ; « Athlé running » ; « Athlé entreprise » ; « Pass j'aime courir » mentionnant un certificat médical.

! ATTENTION !

D'après le code du sport, nous acceptons plus les licences des fédérations suivantes : Triathlon ; Course d'orientation ; Pentathlon moderne.

Pour les coureurs étrangers, le certificat médical est obligatoire même avec une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF et doit être rédigé en Français ou transmis avec traduction certifiée.

Le retrait du dossard est subordonné à la présentation d'un document valable tel que décrit ci-dessus, aucun remboursement ne sera possible dans le cas contraire.

4/ Inscriptions

La course est limitée par course soit : 32km 300 coureurs ; CLM 10km 200 coureurs ; 100 pour le trail des cadettes, cadets, benjamins, Minimes.

Les inscriptions se feront :

Sur le site PB organisation <https://pb-organisation.com/> inscription possible jusqu'au 30 avril 12h.

Tarif unique jusqu'au 30 avril 2023 : TMB 23 euros et CLM 12 euros

ATTENTION : pas d'inscription sur place le jour de la course.

5/ Annulation

Toute personne ne pouvant participer à la course pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical) et le signalant avant le 5 avril 2024 sera remboursé du montant engagé moins 5 euros de frais.

Toute personne ne pouvant participer à la course pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical) et le signalant avant le 30 avril 2024 sera remboursé de 50% montant engagé moins 5 euros de frais.

Passé le 1 mai 2024, aucun remboursement sera possible.

6/ Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera à l'Excuse (à confirmer, information à suivre sur nos réseaux sociaux en fonction des disponibilités) le 30 avril de 18h à 21 h et le jour de la course à partir de 7h00 au Musée Salies.

7/ Ravitaillement

3 Ravitaillements liquides et solides sont prévus à la croix de Manse ; Plaine d'Esquiou (changement relai) et à Beaudéan.

Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé, à ces postes respectez l'environnement.

8/ Balisage

Le balisage sera assuré avec des fanions de couleur et réfléchissant ainsi que la bombe biodégradable et rubalise en cas de nécessité.

Sur les rares portions ouvertes à la circulation, le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques.

Des serres files présents pour sécuriser la course. Ils assureront également le de balisage systématiquement.

9/ Matériel obligatoire (uniquement pour le trail TMB 32km)

Couverture de survie, sifflet et éco tasse. Les bâtons sont autorisés.

10/ Poste de contrôle et barrières horaires

Des postes de contrôles permettront de guider et vérifier que les coureurs font le parcours sur lequel ils sont inscrits. En cas de non-respect du parcours ou d'absence de passage aux points de contrôle, le participant sera disqualifié.

Une barrière horaire est mise en place sur le règlement à 12h à Beaudean, elle pourra être adaptée le jour de la course en fonction des conditions météorologiques et ce sans préavis.

11/Assistance médicale et sécurité

Une équipe médicale composée d'infirmiers diplômés d'état secouristes ainsi que d'un médecin coordinateur sera présent pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard.

Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité.

Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

12/ Assurance

L'organisation souscrit une assurance de responsabilité.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

13/ Comité de course

Le comité de course se compose de :

- Du directeur de course (le président du Stade Bagnérais Athlétisme)
- Du bureau du SBA (membre)
- Chronométrage PBOrganisation

Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appels

14/ Règlement par défaut

Ce règlement est établi en fonction des règlements FFA et de la Préfecture du 65 à ce jour. Si le règlement devait changer, nous serions tenus de l'appliquer et de changer le règlement pour le Bagnères Classic Trail pour tenir compte des éventuelles nouveautés.

15/ Chrono /classements / récompenses

Seuls Les 3 premiers au temps scratch hommes / femmes seront dotés d'un trophée Bagnères Classic Trail ainsi que le premier SE/MO, M1/M2, M3/M4 et M5/M06.

16/ Pénalités

Nous nous autorisons à mettre un concurrent hors course pour les motifs suivants :

- Non port du dossard.
- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance concurrente.

- Avis du service médical.

17/ Droit à l'image

Par sa participation, chaque concurrent autorise l'organisateur à utiliser son nom et son image sur tout support de communication, dans le cas contraire il suffit de nous communiquer vos coordonnées par courrier.

Conformément à la loi informatique et liberté, du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.